

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 mars 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 17 mars 2022, s'est réuni le **24 mars 2022**, à 18 heures, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT-Jean-philippe PERIES (arrivée 19h20)
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Pascal HERISSON
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELIN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET jusqu'à son arrivée à 19h20
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h10
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Guy DERBOIS

SURZUR : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Vincent ROSSI
VANNES : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
VANNES : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christine PENHOUE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220324-220324_DEL18-DE

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

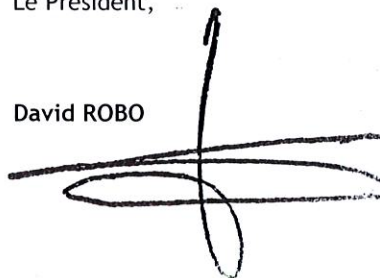
Ont été représentés :

TREDION

: Jean-Pierre RIVOAL a été représenté par Jean-Michel CHOQUET

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the printed name 'David ROBO'.

-18-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022

MARCHES PUBLICS

TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESERVOIRS D'EAU POTABLE

MARCHE N° 2021.141

ATTRIBUTION

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 22 octobre dernier, sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, pour la réalisation de travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable pour les ouvrages suivants :

- Liziec : 1 réservoir de 1 000 m³
- Saint-Guen : 2 réservoirs de 1 000 m³ chacun
- Pargo : 1 réservoir de 2 000 m³
- Lesvellec : 2 réservoirs de 1 400 m³ chacun.

Le marché comporte une tranche ferme et trois tranches optionnelles définies comme suit :

- Tranche ferme : travaux de réhabilitation des réservoirs
- Tranches optionnelles (1 tranche optionnelle par site : Saint Guen, Pargo, Lesvellec) : renouvellement des canalisations, vannes et autres accessoires situés en dehors des cuves (colonnes montantes et canalisations enterrées dans l'enceinte des sites).

Pour le réservoir de Liziec, il a été décidé à l'issue de l'AVP, suite à la présentation en commission le 17 juin 2021, de procéder à une réhabilitation partielle avec pour objectif de sécuriser l'ouvrage pour 10 ans.

Les travaux prévoient :

- la sécurisation du génie civil et le ravalement des façades
- la mise à niveau de la serrurerie et des menuiseries en vue d'assurer la sécurité des personnes et la protection vis-à-vis des actes de malveillance
- des aménagements électriques et extérieurs (clôture, portail).

Seule la tranche ferme sera affermée à la notification du marché. Les tranches optionnelles pourront être affermées après examen de l'inspection vidéo des canalisations prévue avant travaux.

.../...

A l'issue de la consultation, quatre plis ont été réceptionnés dans les délais impartis ; un des plis n'a pas été analysé car il ne contenait qu'un courrier justifiant le non-dépôt d'une offre.

Au regard de l'analyse des offres, effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 mars 2022, a décidé d'attribuer le marché à la société TSM (offre de base) pour un montant de 2 932 495 € HT (toutes tranches confondues).

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise TSM, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ